



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020019

Lyon, le 5 avril 2021,

**Objet : Qualification chef d'agrès EPC**

Monsieur le Directeur,

Nous avons été surpris d'apprendre dernièrement et durant une intervention que le Chef d'Agrès d'une EPC pouvait ne pas être détenteur de l'unité de valeur INC.

Sachant la diversité et l'importance des missions de cet engin lors de nos interventions incendies, il nous paraît inconcevable que cette situation se reproduise.

Nous tenons à vous rappeler que l'EPC est également mais surtout un moyen de sauvetage et nous vous demandons donc de garantir que l'ensemble des personnels armant ce véhicule soit titulaire des unités de valeurs incendie afin de corriger ce défaut.

Sur de l'intérêt que vous portez à nos alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL